

Commission statuts-RI des APNP

Compte rendu de la réunion tenue à Tarbes le 3 février 2014

Présents : Roger Blanc, J.Marie Deladerrière, Colette Giard, Hervé Latkowski, Huguette Pastor, J.Louis Rey, Pierre Watel représenté par Roger Lafitte

- Aucun autre candidat ne se présentant, JLRey accepte de continuer à être le responsable de la commission. Il indique que ce sera la dernière année.
- Participation des mineurs
les propositions suivantes sont adoptées :
 - .modifications à apporter au projet de statuts validé par le CA du 03/09/12, article 6 1^{er} tiret, ajouter « Les mineurs peuvent être membres actifs. L'âge minimum requis et leurs conditions de participation aux instances et activités de l'association sont précisées dans le règlement intérieur ».
 - .modifications du règlement des sorties (3.Consignes diverses : Mineurs) le 1^{er} tiret serait ainsi rédigé : « l'inscription aux sorties se fait par la ou les personnes désignées sur le bulletin d'adhésion. ».
 - .modifications du règlement intérieur : prévoir un article sur l'adhésion des mineurs ainsi rédigé : « -peuvent adhérer à l'association les mineurs de 10 ans révolus.
-l'adhésion d'un mineur doit être faite par un adhérent, parent ou toute personne autorisée ou ayant la responsabilité morale du mineur.
-un bulletin d'adhésion dédié précise la ou les personnes adhérentes qui accompagneront le mineur dans les sorties. »
 - .modifications du document « procédures d'organisation des AG » 4.1 vote, ajouter : « le droit de vote des adhérents mineurs est exercé par les parents ou toute personne autorisée ou ayant la responsabilité morale du mineur. »
- Règlement des sorties, autres modifications à apporter : délais d'inscription « pour les sorties du samedi, dimanche, lundi, mardi: avant 18h30 le vendredi précédant la sortie. Pour les sorties du mercredi, jeudi, vendredi : le mardi avant 12h30. »
sorties d'essai : « Un candidat adhérent ne peut effectuer qu'une sortie d'essai choisie dans les niveaux 1, 2, ou 3 se déroulant en France. Il ne peut... »
- La demande exprimée par le comité Ile-de-France en vue d'obtenir la possibilité de remplacer l'association comité 75 par « une formule plus légère d'un comité géré au sein de l'APNP » est considérée comme dépassant les compétences de la commission qui ne peut que s'en remettre aux orientations qui seront prises par les instances dirigeantes de l'association.
- Un débat s'engage sur la possibilité que les présidents des associations comité soient vice-présidents de droit des APNP. Certains estiment que cela pourrait aller dans le sens d'une meilleure cohésion de l'association, d'autres considèrent que cela renforcerait l'imbricolage juridique résultant du maintien de 4 associations distinctes.
- La prochaine réunion est fixée au 17 mars 2014 à 15h à la Cité des Pyrénées de Pau. Elle aura pour objet de déterminer ce qui dans les projets de statuts et de RI validés en septembre 2012 peut être maintenu ou modifié et s'il y a des adjonctions à apporter.